

Récit de pratique : contexte d'émergence et obstacles au développement de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux

Gaelle Troude, Marie-Michèle Doiron, Angie Gilbert, Amélie Levesque and Guylaine Sauvé

Number 158, 2024

Quand la recherche sociale s'engage à façonner le travail social de demain

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109247ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109247ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)

ISSN

2564-2375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Troude, G., Doiron, M.-M., Gilbert, A., Levesque, A. & Sauvé, G. (2024). Récit de pratique : contexte d'émergence et obstacles au développement de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux. *Intervention*, (158), 37–45. <https://doi.org/10.7202/1109247ar>

Article abstract

In the form of a practical account, this article describes the process that led to the creation of the Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS). The authors, whose efforts contributed to founding this organization, are members of the AQTS working committee and its first Board of Directors. In sharing their experience, they wish to highlight that the motivation behind the creation of the AQTS also generated the obstacles that hindered its inception. In order to ensure its future existence, concrete and creative steps must be taken.

© Gaelle Troude, Marie-Michèle Doiron, Angie Gilbert, Amélie Levesque et Guylaine Sauvé, 2024



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Récit de pratique : contexte d'émergence et obstacles au développement de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux

Gaëlle Troude, T.S., CLSC St-Henri
aqts.info@gmail.com

Marie-Michèle Doiron, T.S., CIUSSS Capitale-Nationale

Angie Gilbert, T.S., CISSS Chaudière-Appalaches

Amélie Levesque, T.S., CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Guyline Sauvé, T.S., CISSS de la Gaspésie

RÉSUMÉ :

Sous forme de récit de pratique, le présent article décrit le processus ayant mené à la création de l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS). Les auteures, dont les efforts ont permis la fondation de cet organisme, sont membres du comité de travail et du premier conseil d'administration de l'AQTS. Par le partage de leur expérience, elles souhaitent illustrer que le contexte ayant généré la motivation de créer l'AQTS est également responsable des obstacles ayant nui à sa création. Afin d'assurer son existence future, des gestes concrets et créatifs doivent être posés.

37

MOTS-CLÉS :

Travail social, services sociaux, association professionnelle, récit de pratique, mobilisation

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, le travail social et ses praticien-ne-s ont été soumis à plusieurs transformations organisationnelles, législatives et structurelles (Grenier et Bourque, 2018; Pullen Sansfaçon et Crête, 2020). Les conséquences des réformes successives et de l'approche préconisée par la nouvelle gestion publique ont entraîné perte de sens, fatigue de compassion, conflits de loyauté, conflits de valeurs, arrêts de travail et réorientations professionnelles parmi les travailleur-euse-s sociaux-ale-s en particulier (Lemire-Auclair, 2016; Grenier et al., 2016; Morin-Martel, 2023) et les professionnels du *care* en général (Benoît et al., 2022; Dowling, 2021; Grenier et al., 2021).

Au regard de ce contexte, la notion de blessure morale mériterait une exploration attentive pour aider à mieux comprendre ce que vivent les travailleur-euse-s sociales-aux sur le terrain et au quotidien. En effet, l'exposition prolongée à un contexte stressant, dans lequel les personnes observent, perpétuent ou sont dans l'impossibilité de prévenir des situations qui contredisent leurs propres valeurs et croyances morales, entraîne une détresse significative, qui résonne ensuite dans toutes les sphères de leur vie (ICRTSP, 2023). Les travailleur-euse-s sociales-aux sont assailli-e-s sur tous les fronts : tant au travail qu'à la maison, iels sont entourés des conséquences générées par des systèmes fragilisés, comme ces transformations ont également des impacts dans leurs milieux

de vie, et du même coup, dans leur vie personnelle. Aussi, il est important de souligner que cette situation est amplifiée dans le cas d'une profession majoritairement féminine (OTSTCFQ, 2021) dont la spécificité semble peu connue de la population générale et des autres corps professionnels (AQTS, 2023).

Ce contexte a motivé le regroupement de plusieurs travailleur-euse-s sociaux-ale-s, issu-e-s des quatre coins de la province, rassemblé-e-s par la volonté de créer l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS)¹. Cette association a été fondée en juin 2022, après des mois d'efforts déployés depuis mai 2021. Les objectifs poursuivis par l'AQTS sont de contribuer au rayonnement de la profession de travailleur-euse social-e, d'en défendre les meilleurs intérêts et de partager une perspective terrain avec ceux et celles qui pourraient en bénéficier, et ce, dans un esprit de collaboration tant à l'échelle du Québec qu'à l'extérieur de la province, avec les actrices et acteurs présent-e-s et à venir. Par ailleurs, il nous apparaît que la création de l'AQTS pourrait contribuer à atténuer certaines des difficultés qui marquent actuellement la pratique du travail social au Québec, dans la mesure où la reconnaissance et la valorisation d'une profession peuvent être soutenues par les actions associatives de ses membres, comme le rôle d'une association professionnelle est d'en promouvoir les perspectives, compétences et intérêts.

En ce sens, le présent récit de pratique a pour objectif de présenter l'alternance de vagues de mobilisation et de démobilisation au cours du processus de création de l'AQTS, ainsi que les facteurs y ayant contribué, en nous appuyant sur notre expérience à titre de membres du comité de travail, devenues membres du premier conseil d'administration de l'organisme. Pour ce faire, nous détaillerons dans un premier temps les étapes franchies par le comité de travail ainsi que les principaux appuis reçus lors de ces développements. Nous identifierons ensuite les obstacles rencontrés au cours du processus de création de l'AQTS. Malgré ces derniers, la pertinence d'une association professionnelle rassemblant les acteur-ice-s du travail social au Québec n'est pas mise en doute, car il s'agit d'un vecteur par lequel pourraient s'actualiser plusieurs expériences réparatrices pour les travailleur-euse-s sociaux-ale-s du Québec, lesquelles seront expliquées ultérieurement. Nous concluons par un survol de nos principales préoccupations et pistes de réflexion concernant l'avenir de l'AQTS.

38

1. Les étapes de développement de l'AQTS et les appuis reçus par le comité de travail

1.1 Aux origines de la création de l'Association, un échange partagé sur T.S Québec : indignations et solutions

Les espaces d'échange entre pairs se raréfiant en milieu de travail, beaucoup de professionnel-le-s partagent sur les réseaux sociaux leurs perspectives, questionnements et irritants concernant leur pratique professionnelle. Le groupe T.S. Québec : indignations et solutions a été fondé en 2016 et compte, au moment d'écrire ces lignes, plus de 9 000 membres. En juin 2021, des échanges ont eu lieu sur ce groupe suivant une publication des médias dans laquelle le gouvernement mettait l'accent sur les services des psychologues quant à l'offre de services en santé mentale et mentionnait la présence des autres groupes professionnels, dont les travailleur-euse-s sociaux-ales, comme s'il s'agissait d'une réflexion après coup (Chouinard, 2021). Face à cette déclaration qui semblait ignorer la réalité du terrain, la volonté de créer une structure qui pourrait promouvoir les compétences des

1 La création de l'Association professionnelle s'est effectuée à partir du temps de loisir des personnes impliquées.

travailleur-euse-s sociaux-ales et défendre leurs intérêts a été partagée par plusieurs membres du groupe. Rappelons que la seule organisation regroupant les professionnel-le-s du travail social au Québec est un ordre professionnel, contrairement à d'autres professions du domaine de la santé². Or, le mandat d'un ordre professionnel n'est pas la défense des intérêts de ses membres, mais plutôt la protection du public par l'encadrement de la profession (OTSTCFQ, 2023). Mentionnons aussi que pour le moment, les espaces d'échange dédiés aux travailleur-euse-s sociaux-ales québécois-e-s se situent, pour la plupart, dans des milieux virtuels et que selon nous, l'impact quant à la mobilisation des professionnel-le-s paraît limité. Il existe cependant un organisme dont l'existence mérite d'être soulignée. Il s'agit du Regroupement, Échanges, Concertation des Intervenantes et des Formatrices en Social (RÉCIFS), qui fait figure d'exception. En effet, depuis 2012, ce regroupement permet aux personnes exerçant dans le domaine de l'intervention d'échanger sur leurs expériences et leurs perspectives, d'entreprendre une réflexion collective et de promouvoir le travail social (RÉCIFS, 2022). Malheureusement, l'engagement limité des travailleur-euse-s sociaux-ales dans les possibilités offertes par cet organisme a un impact sur leur portée.

À la suite de ces constats, les démarches relatives au développement de la présente association ont dès lors débuté. Un comité de travail réunissant sept membres a alors été créé. Parmi les priorités exprimées par le comité figurait le développement d'une structure pérenne. En effet, le projet de créer une association professionnelle des travailleur-euse-s sociaux-ales québécois-e-s avait déjà été évoqué à plusieurs reprises, sous différentes formes, au fil des années. Cependant, aucune des tentatives antérieures n'avait mené à une structure fonctionnelle.

1.2 Résultats d'un sondage auprès des T.S.

Afin de valider si la création d'une association professionnelle propre aux travailleur-euse-s sociaux-ales québécois-e-s pouvait répondre aux besoins des professionnel-le-s concerné-e-s, un des premiers gestes du comité de travail, en octobre 2021, a été de sonder l'opinion des professionnel-le-s grâce à un sondage partagé sur plusieurs groupes Facebook dédiés au travail social (ex. : « T.S. pratique privée »; « T.S. Québec : indignations et solutions ») et diffusé dans l'infolettre de l'OTSTCFQ.

Quelque 830 personnes ont répondu au sondage. La majorité des répondant-e-s vivait dans la région de Montréal (24 %), suivie par la Montérégie (15,7 %) et Québec (12,89 %). Plus de la moitié des personnes sondées (62 %) se disaient employées du réseau de la santé et des services sociaux. On trouvait également des professionnel-le-s en pratique privée (15 %), des étudiant-e-s (10 %) et des employés d'autres instances gouvernementales (3 %). Des enseignants, organisateurs communautaires ou agents de planification, programmation et recherche ont également participé, issus d'une variété de champs de pratique, dont les suivants : santé mentale adulte (41 %); famille (24 %); aînés (19 %); intervention de crise (16 %); santé mentale jeunesse (15 %); domaine médical (10 %); déficience physique (10 %); dépendances (9 %).

Parmi les personnes sondées, 89,5 % se disaient membres de l'OTSTCFQ par obligation, afin d'avoir le droit de pratiquer comme travailleur-euse social-e au Québec. Quelque 4 % des personnes répondantes mentionnaient ne pas être membres de l'OTSTCFQ puisqu'elles n'avaient pas complété leurs études universitaires ou pratiquaient dans un milieu ne requérant pas de titre professionnel.

2 À titre d'exemple, les médecins ont l'occasion de faire rayonner leur pratique par l'intermédiaire des 35 associations affiliées à la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ, 2023) et des 18 associations regroupées au sein de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ, 2023). De leur côté, les membres de l'Ordre des psychologues du Québec ont formé neuf associations, lesquelles bénéficient d'un appui logistique de leur ordre, comme leurs actions appuient la protection du public par le renforcement de l'identité professionnelle et par le soutien à la qualité et à l'accessibilité des services offerts (OPQ, 2023).

En outre, la majorité des répondant-e-s (76 %) ont affirmé leur intérêt à devenir membres d'une association regroupant des travailleur-euse-s sociaux-ales québécois-e-s alors que 3 % ont répondu par la négative, la plupart faisant référence à la présence appréciée du RÉCIFS tandis que 23 % se sont montrés incertains, leur décision dépendant des coûts associés ou services offerts. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant mentionné leur intérêt à participer à la création de l'Association a été faible. Sur les quelque 830 réponses au sondage, 80 % ont mentionné les limites de leur participation quant à cette démarche.

Il était également offert aux personnes participantes de partager leurs perspectives quant à une implication éventuelle dans le projet envisagé. Voici quelques extraits reflétant des réponses favorables et moins favorables à devenir membre de l'Association :

Oui, je souhaite devenir membre. Je suis enthousiaste face à cette initiative. Je pense qu'il est plus que nécessaire de rallier les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux afin de défendre non seulement nos intérêts collectifs à titre de travailleuses et travailleurs, mais aussi de faire écho à d'importants enjeux de société auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de l'exercice de notre profession.

Oui, car ce projet me semble essentiel compte tenu des conditions de pratique difficiles dernièrement.

Oui, je crois qu'une association pourrait faire ce que plusieurs attendent de la part de l'Ordre, mais qui n'est pas dans leur mandat.

C'est fort probable, il est important que nous soyons représentés et soutenus. Mais pour être franche, le montant de la cotisation jouera un rôle pour mon inscription.

Je peine à saisir la nécessité d'une association de T.S. par rapport à notre ordre professionnel.

40

Parmi les priorités identifiées par les personnes sondées, la promotion des conditions de pratique soutenantes à la profession figurait en première place (66,3 % l'ont jugée extrêmement importante; 27 % très importante; 5,2 % assez importante; 1,3 % peu importante; 0,2 % sans opinion), suivie par la défense des intérêts collectifs de la profession (60 % l'ont considérée comme extrêmement importante; 28,9 % très importante; 9,2 % assez importante; 1 % peu importante; 0,9 % pas du tout), la représentation de la profession auprès de différentes instances (56,5 % l'ont jugée extrêmement importante; 30,6 % très importante; 9,8 % assez importante; 2,1 % peu importante; 0,9 % pas du tout), le soutien aux enjeux vécus par les membres (53,3 % ont jugé cet aspect extrêmement important; 32,3 % très important; 10,7 % assez important; 2,9 % peu important; 0,8 % pas du tout), la promotion générale de la profession (42,7 % l'ont trouvée extrêmement importante; 31 % très importante; 20 % assez importante; 5,3 % peu importante; 1 % pas du tout), la formation continue (27,6 % l'ont considérée comme extrêmement importante; 38,2 % très importante; 25,6 % assez importante; 7,3 % peu importante; 1,3 % pas du tout) et la diffusion d'offres d'emplois (13,7 % l'ont jugée extrêmement importante; 24,3 % très importante; 32,6 % assez importante; 20,2 % peu importante; 8,8 % pas du tout). Il est à noter que les priorités qui seront poursuivies par l'AQTS seront ultimement déterminées par ses membres; le sondage visait à prendre le pouls des personnes interpellées par le potentiel d'une association professionnelle dédiée aux travailleur-euse-s sociaux-ales du Québec.

1.3 La création d'appuis et de soutien

Comme la création d'une association professionnelle dédiée aux travailleurs sociaux québécois était perçue de manière positive par 76 % des répondants au sondage, les résultats de cette consultation ont démontré au comité de travail que leur perspective semblait partagée et que leurs efforts pouvaient se poursuivre. Dès lors, pour mener à bien le projet de création de l'Association, les membres du comité de travail ont obtenu l'appui de personnes collaboratrices précieuses, dont les compétences en droit, comptabilité, informatique et design graphique ont permis le développement d'un projet qui pourrait bénéficier à ses membres. Ces professionnels ont offert leur expertise de façon *pro bono* ou à frais extrêmement réduits. Le comité de travail ne disposait, en effet, d'aucun fonds de fonctionnement avant l'obtention d'une bourse pour projet spécial offerte par l'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS). Cette bourse a permis la couverture des frais associés à l'inscription de l'AQTS au Registraire des entreprises et le paiement des artistes ayant développé l'identité visuelle de l'Association³.

L'ACTS a également soutenu le comité de travail en partageant son expertise, en lui offrant une perspective plus large comprenant l'ensemble des réalités canadiennes et en facilitant le développement de liens avec l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB). Le soutien et les encouragements des associations canadienne et du Nouveau-Brunswick ont été cruciaux dans le processus menant à la création de l'AQTS, le comité de travail ayant traversé plusieurs périodes marquées par la démobilisation.

2. Enjeux constatés et obstacles rencontrés : une mobilisation difficile pour une profession exsangue

41

Bien que la pertinence d'une association professionnelle des travailleuses-eurs sociaux-ales semble partagée sur le terrain, 80 % des répondants ont évoqué les limites de leur participation quant à la création de l'Association. Par ailleurs, au cours du processus de recrutement de membres du comité de travail, plusieurs ont exprimé leur intérêt, mais se sont désistés ultérieurement. Aussi, sur les sept membres qui composaient initialement ce comité, seulement entre trois et quatre personnes ont activement poursuivi les étapes à franchir⁴. Enfin, le conseil d'administration comprend actuellement quatre membres, alors que six seraient préférables afin de couvrir toutes les tâches qui incombent au démarrage de l'AQTS. Bien que l'attrition soit attendue dans toute démarche de groupe, ces chiffres semblent illustrer la difficulté inhérente au cumul des tâches associées aux rôles professionnel et personnel des travailleur-euse-s sociaux-ales. Selon nous, cette difficulté semble une expérience partagée par la profession, et la non-reconnaissance de cette dimension collective a des conséquences multiples et néfastes pour l'ensemble de cette dernière.

Aussi, la difficulté logistique d'intégrer une action collective exigeante en temps et en énergie à un horaire chargé, dans un quotidien épuisant, semble se trouver au cœur de la profonde démobilisation au sein du comité de travail et du conseil d'administration que nous avons constatée. Le découragement est facile lorsque les obstacles s'accumulent et que les sources de soutien sont minimales. De plus, cette démobilisation est contagieuse, l'absence des uns autorisant celle des autres; cette passivité nuit activement aux efforts déployés par les personnes qui maintiennent leur implication. Au cours des périodes marquées par la démobilisation lors du processus de création

3 Au moment d'écrire ces lignes, il n'est pas possible de présenter l'identité visuelle de l'AQTS, étant donné que ses membres n'ont pas encore voté pour cette dernière.

4 Ce nombre a varié au fil des démarches effectuées au cours des deux années d'efforts accomplis.

de l'Association, plusieurs enjeux ont été rencontrés, comme un quorum difficile à atteindre, des décisions qui tardent à s'actualiser, des démarches qui s'éternisent, etc. Cela a fait en sorte que le découragement des membres du comité de travail a été amplifié.

Malgré tout, au fil du processus, le comité de travail a tenté de rallier d'autres travailleur·euse·s sociaux·ales à ses efforts. Les infolettres transmises par le comité aux personnes intéressées à suivre leurs démarches comportaient toujours une invitation et ouverture à accueillir de nouveaux·elles collaborateur·trice·s. Aussi, à l'été 2022, trois rencontres d'information virtuelles ont été organisées, visant la présentation des démarches accomplies par le comité aux travailleur·euse·s sociaux·ales du Québec tout en les invitant à y contribuer. Plusieurs participants ont répondu à l'appel de mobilisation formulé par le comité de travail en leur suggérant de poursuivre leur implication, « comme elles étaient déjà là ». Cette réponse nous a semblé refléter les difficultés pour les travailleur·euse·s sociaux·ales d'ajouter une implication supplémentaire dans un contexte personnel et professionnel collectivement difficile. Or, si ce contexte n'épargne pas les membres du comité de travail, il tend néanmoins à justifier leurs efforts. Dans ces circonstances, la collectivisation de l'expérience prend tout son sens : la charge est plus légère lorsqu'elle est partagée. Il demeure néanmoins difficile d'en accepter davantage lorsque le quotidien ne permet pas de souffler, une expérience avec laquelle les membres du comité sont intimement familières.

Hormis ces difficultés, c'est la cohésion du comité de travail qui a permis à l'Association de venir au monde. Cette cohésion s'est construite au fil des démarches accomplies, en surmontant les impasses et en trouvant les appuis extérieurs au fur et à mesure, une expérience qui semble refléter les initiatives qui sont documentées dans la recherche (Dejours, 2016). Par ailleurs, certaines démarches ont eu pour but de faciliter l'adhésion des membres du comité à des moments où elle semblait s'essouffler. Par exemple, la création de l'identité visuelle a concrétisé les efforts du comité et l'a réenergisé. Aussi, des membres du comité dont les absences s'accumulaient ont dû être rencontré·e·s afin de les aviser des conséquences associées au maintien de cette situation; certains ont quitté le comité et d'autres ont repris leur implication.

42

3. Préoccupations et pistes pour l'avenir

Malgré les obstacles rencontrés lors de la création de l'AQTS, les membres du comité de travail souhaitent que l'Association fasse œuvre utile auprès des travailleur·euse·s sociaux·ales du Québec. L'Association offre une occasion d'agir sur les problématiques constatées dans les différentes sphères de vie des professionnel·le·s. En effet, c'est à travers la participation et la solidarité que naissent l'espoir et la confiance en la capacité de chacun·e de contribuer au changement collectif. Cet état d'esprit nous semble nécessaire au développement d'une identité professionnelle forte, c'est-à-dire en mesure de se définir elle-même, proche de ses valeurs et de sa propre valeur, et ce, au sein de toutes circonstances organisationnelles, qu'elles soient adverses ou soutenantes.

La reconnaissance de l'expérience partagée et du contexte qui la sous-tend semble essentielle à la genèse d'un élan de mobilisation. Les membres du comité de travail ont observé des similitudes significatives entre leurs situations respectives, peu importe l'endroit où elles vivaient et pratiquaient. Les membres du CA proviennent de différentes régions de la province (Gaspésie, Québec, Beauce, Montréal et sa périphérie) et travaillent toutes dans le réseau public, mais dans des programmes différents. Malgré tout, les discussions entourant la création de l'Association leur ont permis l'instauration d'un espace de réflexion nécessaire à une pratique professionnelle soutenante. Les membres du comité de travail ont ainsi bénéficié grandement de leur implication, au-delà de la création même de l'Association. Des liens d'amitié se sont formés en discutant des enjeux partagés

et des moyens d'y faire face. À cet effet, le comité est d'avis qu'il est pertinent de poursuivre ces échanges et d'en permettre la généralisation en offrant des espaces propices à ces conversations entre tous les professionnel-le-s. Ces espaces pourraient être situés à l'extérieur des lieux d'emploi des travailleur-euses social-es afin de faciliter les connections entre professionnel-le-s de différents milieux et de permettre un espace créatif où la parole est libérée.

Afin de faire résonner ces expériences sur une échelle plus large auprès des travailleur-euse-s sociaux-ales du Québec, les membres du comité croient que la création de groupes de co-développement, ou de communautés de pratique, pourrait faciliter la mobilisation des travailleur-euse-s sociaux-ales au bénéfice de leur propre profession, en offrant un espace dans lequel leur identité professionnelle pourrait être développée et soutenue. L'implantation de tels groupes devrait tenir une place de premier plan : l'utilisation des technologies de l'information adoptées au cours de la pandémie pourrait soutenir cette implantation. Le comité de travail en a déjà profité pendant ses démarches. Il est à noter que le comité souhaite donner place aux futurs membres de l'Association quant à la manière dont de tels espaces seraient définis et modulés, afin de permettre à l'AQTS de prendre les couleurs de ses participant-e-s.

Les groupes Facebook dédiés aux travailleur-euse-s sociaux-ales ont leur utilité : ils ont permis aux membres du comité de se réunir et de garder contact avec les préoccupations exprimées par les membres de la province. Cependant, nous considérons que la participation informelle à des groupes Facebook a ses limites par rapport à l'instauration de la mobilisation désirée. La prise de parole dans ce contexte ne bénéficie pas de la reconnaissance et des appuis qui soutiennent un mouvement plus large : elle peut en donner l'impression, sans en fournir les résultats, ce qui peut alimenter, ultérieurement, la démobilitation. Pour plusieurs praticien-ne-s, les groupes Facebook pourraient représenter le seul espace de parole qui leur est actuellement accordé. Nous venons de souligner les limites de ces groupes, lesquelles font ressortir la nécessité de multiplier les espaces dans lesquels l'identité professionnelle des travailleur-euse-s sociaux-ales peut s'actualiser. Nous pensons que les groupes de co-développement ou les communautés de pratique pourraient être un premier pas, mais que d'autres devront suivre.

43

Au cours de l'expérience des membres du comité de travail, l'obtention d'appuis extérieurs, par l'intermédiaire des professionnels qui ont offert leurs compétences de manière pro bono ou à frais réduits, ou lors des échanges avec les associations professionnelles du travail social situées hors du Québec, s'est avérée cruciale dans le maintien de la mobilisation des membres du comité dans le projet. Le sentiment de cohésion dans le groupe et la reconnaissance extérieure des accomplissements ont permis le maintien des efforts. Nous souhaitons conserver ces précieux appuis à l'avenir, et en développer de nouveaux.

Par ailleurs, les circonstances actuelles nous semblent exiger une grande créativité quant au développement des appuis qui permettront la poursuite des efforts de l'AQTS. Dans cet esprit, nous considérons qu'un travail collaboratif doit avoir lieu avec l'OTSTCFQ. Jusqu'à présent, l'OTSTCFQ nous a offert une oreille attentive et intéressée, mais sans engagement actif lors des démarches nécessaires à la création de l'Association. Dans d'autres provinces canadiennes, les ordres professionnels offrent un soutien financier ou logistique aux associations professionnelles, en échange de services rendus ou afin de faciliter leur création. Ces possibilités semblent limitées au Québec, bien que l'Ordre des psychologues semble avoir intégré l'apport des actions associatives de ses membres dans le respect de son mandat de protection du public (OPQ, 2023). Une reconnaissance similaire des efforts de l'AQTS par l'OTSTCFQ pourrait avoir un impact significatif et faciliter la poursuite de ses actions. Nous espérons donc une aide plus concrète de la part de l'OTSTCFQ, dans l'objectif de soutenir à la fois la profession et la protection du public.

Enfin, il demeure un enjeu important quant à la survie de l'AQTS, dont l'impact a été jusqu'ici évoqué. La majorité des travailleur·euse·s sociaux·ales du Québec sont employé·e·s de l'État (OTSTCFQ, 2021), tout comme les membres du comité de travail et du conseil d'administration actuel de l'AQTS. Le devoir de loyauté, qui figure dans le droit du travail, interdit le partage de toute perspective qui serait préjudiciable à l'employeur. L'appartenance à une association professionnelle ou la prise de parole au nom de cette dernière ne prévaudrait pas sur le devoir de loyauté. Dans les circonstances, la prise de parole de l'AQTS paraît entravée par des considérations légales difficiles à contourner. Afin d'y remédier, il nous paraît essentiel de développer une solidarité entre les praticien·ne·s de tous les milieux. L'amplification des voix des travailleur·euse·s sociaux·ales du réseau institutionnel et communautaire, par leurs collègues retraités, issus de l'enseignement, de la pratique privée ou de la recherche, semble centrale, puisque certains disposent d'un droit de parole dont les autres ne jouissent pas. Cette solidarité nous semble passer par le développement des lieux de partage mentionnés, afin de faciliter la création de liens entre professionnel·le·s et de réponses collectives aux enjeux communs. Les remous anticipés par le PL-15, qui pourrait ajouter aux transformations subies par les travailleur·euse·s sociaux·ales dans leur vie professionnelle et personnelle, souligne la nécessité actuelle de tels lieux.

CONCLUSION

L'expérience du lieu de partage ayant permis le développement de l'AQTS mériterait d'être offerte à tous les travailleur·euse·s sociaux·ales québécois·e·s, afin de faciliter l'expérience réparatrice nécessitée par la profession dans ses circonstances actuelles : il s'agirait d'une reprise de pouvoir par les travailleur·euse·s sociaux·ales. Notre récit de pratique souligne la force qui se dégage de telles expériences malgré l'alternance, au sein du comité de travail, de vagues de mobilisation et de démobilisation qui semblent associées aux circonstances actuelles. Le maintien et l'acquisition d'appuis extérieurs, le développement de solutions créatives et l'expérience d'une solidarité entre les différents milieux qui forment la profession font partie des éléments qui soutiendront l'AQTS et son avenir, que nous souhaitons pérenne. À cette fin, l'implantation de gestes concrets nous paraît nécessaire, comme le conclut le mémoire déposé par l'AQTS aux États généraux du travail social (2023). Ce dernier proposait de valoriser la profession en favorisant la reprise de pouvoir des travailleur·euse·s sociaux·ales québécois·e·s; le développement d'un partenariat actif, soutenant et respectueux de leurs mandats respectifs, entre l'AQTS et l'OTSTCFQ; la révision de la formation universitaire de premier cycle en travail social ainsi que de la politique de formation continue, et enfin; la revalorisation des études de 2^e et 3^e cycle en travail social. L'AQTS souhaite participer à l'élaboration et à la mise en place des solutions qui émergeront des États généraux, tout en offrant la possibilité à ses membres de donner leurs couleurs à leur Association. L'envol de l'AQTS pourrait donner un nouveau souffle au travail social québécois en ouvrant un espace collaboratif et réparateur à ses praticien·ne·s, comme il l'a fait pour les membres du comité dont les efforts ont permis sa création.

ABSTRACT:

In the form of a practical account, this article describes the process that led to the creation of the Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS). The authors, whose efforts contributed to founding this organization, are members of the AQTS working committee and its first Board of Directors. In sharing their experience, they wish to highlight that the motivation behind the creation of the AQTS also generated the obstacles that hindered its inception. In order to ensure its future existence, concrete and creative steps must be taken.

KEYWORDS:

Social work, social services, professional association, practical account, mobilization

RÉFÉRENCES

- AQTS (2023). *Envol de l'AQTS : Prise de parole estivale des TS du Québec*. Mémoire soumis par l'Association québécoise des travailleuses sociales et travailleurs sociaux (AQTS) aux États généraux du travail social. AQTS.
- Benoit, M., Perron, L. et Lévesque, G. (2021). *Aux premières lignes du soutien à domicile*. État 21.
- Chouinard, T. (2021, 27 mai). Attente en santé mentale : Québec rate sa propre cible. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2021-05-27/attente-en-sante-mentale/quebec-rate-sa-propre-cible.php>
- Dejours, C. (2013). Effets de la désorganisation des collectifs sur le lien à la tâche et à l'organisation. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 2(61), 11-18. <https://doi.org/10.3917/rppg.061.0011>
- Dowling, E. (2021). *The Care Crisis: What Caused it and How Can We End It*. Éditions Verso.
- Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) (2023, 10 octobre). *Our medical Associations*. <https://fmsq.org/en/about-us/our-medical-associations>
- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) (2023, 10 octobre). *Les 18 associations*. <https://www.fmoq.org/fmoq/associations/>
- Grenier, J., Bourque, M., Marchand, I. Monette Dréviillon, M.-F., Sisavath, A., Laau-Laurin, O. et Barbe, M. (2021). Réformes successives du système de santé et services sociaux au Québec et effets délétères de la pandémie : enjeux du travail émotionnel et du care pour les travailleuses sociales. *Intervention*, 154, 101-111. <https://doi.org/10.7202/1088310ar>
- Grenier, J. et Bourque, M. (dir.) (2018). *Les services sociaux à l'ère managériale*. Presses de l'Université Laval.
- Grenier, J., Bourque, M. et Saint-Amour, N. (2016). La souffrance psychique au travail : une affaire de gestion? *Intervention*, 144, 9-20.
- Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique (ICRTSP) (2023, 22 mai). *Blessure morale : qu'est-ce que c'est et pourquoi devrais-je m'y intéresser?* <http://www.cipstr-icrtsp.ca/fr/projet-de-soutien-et-de-preparation-face-a-la-covid-19-pspc/blessure-morale-quest-ce-que-cest-et-pourquoi-devrais-je-my-interesser>
- Lemire Auclair, É. (2016). Réduire la dissonance : le défi des travailleuses sociales en milieu institutionnel. *Intervention*, 144, 5-8.
- Morin-Martel, F. (2023, 27 février). Épuisement « incomparable » chez les travailleuses sociales. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/783325/un-niveau-d-epuisement-incomparable-chez-les-travailleuses-sociales>
- Pullen Sanfaçon, A. et Crête, J. (2020). Identité professionnelle en travail social : atteindre l'équilibre dans un contexte déséquilibrant. *Recherches sociographiques*, 60(2), 331-349. <https://doi.org/10.7202/1070974ar>
- OTSTCFQ (2021). *Données factuelles sur la profession de travailleur social*. <https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2021/03/Fiche-Donnees-factuelles.pdf>
- Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2023, 10 octobre). *Associations et regroupements de psychologues*. <https://www.ordrepsy.qc.ca/associations-regroupements-psychologues>